

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, David Paradis-Lapointe, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth:

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 2195 rue principale, Sainte-Élisabeth ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi :      8 h à 12 h 15    et      13 h à 16 h 30  
Vendredi :              8 h à 12 h

Le rôle de perception est accessible pour chacune des fiches contribuables sur le site Internet de la municipalité, sous l'onglet « Rôle d'évaluation foncière » .

Avis donné à Sainte-Élisabeth, ce 12e jour du mois de février de 2024.

---

David Paradis-Lapointe,  
*Greffier-trésorier*